

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2023_0033

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 24 MARS 2023,
L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre mars, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 17 mars 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, MAIRE.

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCNIAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU-NIAMBA, M. DUJARDIN DRAULT, Mme VISKOVIC, Mme SAKHO-CAMARA, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LE ROCH, M. BRICOGNE, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, M. ROSENMANN, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, M. BEGUE, Mme MONIER, M. KONTE, M. CASSE, M. FEURTE.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme NATALE, qui a donné pouvoir à Mme ROTOMBE ; M. ABOUDOU, qui a donné pouvoir à M. ROSENMANN ; Mme DAGUILLANES qui a donné pouvoir à Mme MONIER ; Mme SAFI, qui a donné pouvoir à MAYOULOU-NIAMBA ; M. BOUTET, qui a donné pouvoir à M. CASSE.

ÉTAIENT EXCUSES : M.DRAME, Mme PERUGIEN.

Soit 31 élus présents ou représentés (quorum fixé à 17 élus présents ou représentés).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BEGUE

3) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NOISIEL DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF 2023

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2311-7,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le rapport d'orientation budgétaire 2023,

VU la délibération n° DEL2023_0003 du Conseil municipal du 27 janvier 2023 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2023,

CONSIDÉRANT le souhait de la commune de participer au fonctionnement de certaines associations et du Centre communal d'action sociale de Noisiel,

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L. 2311-7 susvisé du CGCT, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission des finances du 13 mars 2023,

CONSIDÉRANT que Mme Daguillanes, membre du bureau de l'Amicale du personnel, Mme Saboundjian, membre du bureau d'Ecoute'écrits, Mme Rotombe, membre du bureau de l'Amicale des anciens combattants de Noisiel et de l'Amicale de locataires des Deux-Parcs et M. Trieu, membre du bureau du club rollers FRFB, ne prennent pas part au vote,

ENTENDU l'exposé de M. RATOCHNIAK, 5e Adjoint au Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de procéder à l'attribution des subventions dans le cadre du budget primitif 2023 comme suit :

	Propositions 2023
Ressources Humaines	
Amicale du Personnel	96 000,00
Total	96 000,00
Fête et Cérémonies	
ARAC (association républicaine des anciens combattants)	500,00
FNACA	150,00
Amicale des anciens combattants de Noisiel	500,00
Ecole de musique de Champs sur Marne	1 911,00
Association Boronu	686,00
Association Boronu Subvention exceptionnelle	2 500,00
Secours Populaire Français Subvention exceptionnelle Séisme Turquie Syrie	1 000,00
Total	7 247,00
Vie des Quartiers	

Association des locataires des deux parcs	200,00
Association de défense des locataires de OPH77	200,00
ADRAF	169,00
Total	569,00
Développement Durable	
ACCA - Association des chiots et chatons	300,00
Total	300,00
Enseignement	
Subventions aux parents d'élèves maternelles	
FCPE Allée des Bois	142,00
FCPE Ferme du Buisson	118,00
FCPE Maryse Bastié	94,00
FCPE Tilleuls	118,00
FCPE Bois de la grange	118,00
Coopératives scolaires maternelles	
OCCE Allée des Bois	430,00
OCCE Bois de la Grange	344,00
OCCE Ferme du Buisson	392,00
OCCE Maryse Bastié	266,00
OCCE Noyers	255,00
AGEMT Tilleuls	392,00
Subventions aux parents d'élèves élémentaires	
FCPE Buisson Primaire	188,00
FCPE Jules Ferry	164,00
FCPE Allée des Bois	260,00
FCPE Tilleuls	282,00
FCPE Bois de la grange	188,00
Coopératives scolaires élémentaires	
OCCE Allée des Bois	632,00
OCCE Bois de la Grange	467,00
OCCE Ferme du Buisson	581,00
OCCE Jules Ferry	545,00
OCCE Noyers	437,00
ACEET Tilleuls	687,00
AEI (projet d'actions éducatives innovantes)	
Provisions écoles élémentaires	1 000,00

Provisions écoles maternelles	2 500,00
Total	10 600,00
Urbanisme - subvention ravalement	
M ou Mme ROTBAUM-DUPONT 300 rue Henri Menier Noisiel	3 216,04
Total	3 216,04
Animation	
VLAN Animation	3 000,00
Droit de citer des femmes	285,00
Antre du dragon	150,00
Le rucher Noisélien	285,00
Ecoutécris	200,00
Total	3 920,00
Culture	
Compagnie Rue de la Lune	262,00
Quartiers de chocolat héberge collectif des artivores	300,00
Club des poètes du Val Maubuée	238,00
Total	800,00
Patrimoine	
Connaissance du Val Maubuée	200,00
Total	200,00
Action Sociale	
CCAS	219 040,00
Personnes retraitées	
Club amitié des séniors	1 772,00
Total	220 812,00
Jeunesse	
Provision jeunes majeurs	1 000,00
Total	1 000,00
Sports	
ASACN PETANQUE	300,00
BADMINTON CLUB DE NOISIEL	600,00
MLV BASKET VAL MAUBUEE	10 900,00
ASAN JUDO	3 600,00
VALLEE DE LA MARNE ATHLETISME 77	2 300,00
CNVM NAGEURS DU VAL MAUBUEE	900,00

HANDBALL CLUB DE NOISIEL	7 830,00
TENNIS CLUB DE NOISIEL	4 600,00
VLAN SPORTS	1 950,00
VOVINAM VIET VO DAO	1 050,00
KYUDO DU VAL MAUBUEE	150,00
CLUB ROLLERS FRFB	1 000,00
NOISIEL FUTSAL ACADEMY	7 000,00
NOISIEL FOOTBALL ACADEMY	7 000,00
TAEKWONDO CLUB DU VM	300,00
NOISIEL BASKET	1 125,00
DIOUKABOXING	1 000,00
NOISIEL ECHECS	200,00
AIKIDO CLUB	150,00
A.S.U. LYCEE POLYVALENT SIMONE VEIL	350,00
UNSS COLLEGE LA MAILLIERE	200,00
UNSS COLLEGE DU LUZARD	300,00
A.S.U. COLLEGE ARCHE GUEDON	100,00
Contrats d'objectif	
HANDBALL CLUB DE NOISIEL	6 210,00
BADMINTON CLUB DE NOISIEL	400,00
MLV BASKET VAL MAUBUEE	4 600,00
VLAN SPORTS	1 450,00
VALLEE DE LA MARNE ATHLETISME 77	2 000,00
ASAN JUDO	800,00
TENNIS CLUB DE NOISIEL	1 000,00
Total	69 365,00
TOTAL GENERAL	414 029,04

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

suite DEL2023_0033

attribution des subventions aux associations et au centre communal d'action sociale de noisiel dans le cadre du budget primitif 2023 (6)

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 077-217703370-20230324-DEL2023_0033-DE



POUR EXTRAIT CONFORME